



Astreinte téléphonique pendant les heures de travail

Par **droittravail**, le **29/03/2012** à **10:38**

Bonjour,rrnrnJe suis graphiste dans une PME depuis 5 ans (avec la convention collective sur la publicité).rnOn me demande aujourd'hui de faire une astreinte téléphonique pendant mes heures de travail, or ce n'est pas du tout dans mes compétences ni dans mon contrat de travail. Dois-je contester cette demande tout en sachant que seules les filles de l'entreprise sont convoquées pour faire ça (mon collègue qui a le même poste ne doit pas faire d'astreinte!) et si oui savez-vous de quelle manière dois-je m'y prendre? rnMerci d'avance.